



ROULLET - ST-ESTEPHE

Numéro 96 - Novembre 2022

FLASH INFOS MUNICIPALES



SALON DU LIVRE ET DES CRÉATEURS

La mairie de Rouillet organise le SALON DU LIVRE ET DES CRÉATEURS :

Samedi 5 novembre de 14h à 19h et dimanche 6 novembre 2022 de 10h à 18h

à la salle des fêtes de Rouillet : venez nombreux nous retrouver pour rencontrer les auteurs et les créateurs présents qui dédicaceront leurs livres et feront des démonstrations tout au long du week-end.

Vous pourrez également assister aux spectacles pour tous qui vous seront proposés et partager un moment convivial à la buvette.

Entrée gratuite. Renseignements : 05 45 67 49 52.

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE (ARMISTICE 1918), AUX MONUMENTS AUX MORTS

RDV à 10h00 à Saint-Estephe, 10h30 fleurissement stèle du sergent Sourbé.

RDV à 11h00 à Rouillet (commémoration des 100 ans du monument aux morts).

Discours et dépôt de gerbes par le maire et les présidents d'associations d'anciens combattants.

Pot convivial à la suite.

REPAS DES AÎNÉS

le Dimanche 20 Novembre à MIDI à la salle des Fêtes de Rouillet

Tous les aînés âgés de 67 ans et plus recevront une invitation personnalisée par courrier, précisant le choix du repas ou d'un colis de Noël.

Une réponse est souhaitée avant le **jeudi 10 Novembre** au plus tard. MERCI.

- Sous réserve des conditions sanitaires du moment -

RÉUNION PUBLIQUE À SAINT-ESTÈPHE

Vendredi 25 Novembre 2022, à 18h30, salle de restauration scolaire

**ÉVOLUTION des STATUTS des communes de ROULLET et SAINT-ESTÈPHE
en vue d'une FUSION PROGRAMMÉE**

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

La commune recrute 8 agents recenseurs temps plein du 02/01/2023 au 28/02/2023.

Que vous soyez **demandeur d'emploi, retraité...** vous pouvez adresser votre candidature (par lettre ou par mail : mairie@roulletstephe.fr)

► **RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS** (APPELÉ AUSSI RECENSEMENT MILITAIRE) :

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement est obligatoire et doit être effectué en mairie ou en ligne pour : participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire... et être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Cette procédure n'est pas automatique: c'est au jeune de faire la démarche dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire. Il doit se faire recenser lui-même (ou par ses parents) auprès de la mairie de son domicile.

Si ce délai de 3 mois est dépassé, un jeune peut toujours se faire recenser jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.

Il faut fournir une pièce d'identité, son livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Il est également possible d'effectuer ces formalités en ligne sur Internet via une **plateforme de l'administration**.

TSVP



**FACE AU COVID 19, LA GRIPPE ET LES AUTRES VIRUS DE L'HIVER :
RESTONS VIGILANTS ET CONTINUONS À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES !**

► **PERMANENCES des élus** : Les permanences des élus auront lieu :

A St-Estèphe : une fois tous les 15 jours de 18h à 19h à la Mairie par M^{me} Marielle VICARD.

A Roulet : le samedi matin de 10h à 12h à la Mairie (tous les 15 jours).

• **Samedi 12 novembre 2022** : Christian CUISINIER (Travaux - Eaux Pluviales - Assainissement)

• **Samedi 26 novembre 2022** : Emmanuel PICHON (Commerce)

► **CONSEIL MUNICIPAL** : **Mardi 8 novembre 2022 à 18h30 à la Salle du Conseil.**

► **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE** :

Madame Muriel CAVARD assurera sa permanence à la mairie de Roulet le **jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00** sur RDV uniquement par mail : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr.

► **BIBLIOTHÈQUE** : Accès libre à la bibliothèque, ouvert à tous, **inscription gratuite.**

Horaires d'ouvertures : **mercredi 15h à 17h30, vendredi 17h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.**

► **TRI DES DÉCHETS** :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient l'**obligation, au 31 décembre 2023 au plus tard, du tri à la source des déchets alimentaires pour tous** (les épluchures et restes de repas, de préparation non consommés, produits périmés non consommés).

La réglementation vise à valoriser un maximum de ressources organiques compostables, mais aussi à réduire les quantités en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire.

Le non-tri des déchets alimentaires coûte très cher à la collectivité et aux citoyens charentais (1,2 millions € par an) : collecte, transport, enfouissement, traitement, rejets polluants, Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)... Un coût qui va fortement évoluer au cours des années à venir avec l'augmentation de la TGAP s'appliquant à chaque tonne enfouie qui passera de 32 à 65 € HT/tonne en 2025.

Sans compter les impacts environnementaux : lorsqu'ils sont mis en décharge les déchets alimentaires fermentent, et produisent des gaz à effet de serre et du méthane, dont l'impact sur le réchauffement climatique est 25 fois supérieur à celui du CO2.

Tout à y gagner ! Citoyens, restaurateurs, professionnels, distributeurs, collectivités... L'ensemble des acteurs doit se mobiliser et s'organiser d'ici là. Dès à présent, nous vous encourageons à intensifier vos efforts de tri. A compter de 2024, les sacs /bacs noirs devront être réservés aux déchets n'ayant aucune solution de recyclage ou de valorisation.

Retrouvez les informations concernant les enjeux du compostage et de la réduction des déchets, et des conseils pratiques sur le Site www.jagispourreduire.com • **Chaque petit geste compte pour réduire nos déchets !**

► **TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD)** :

La commune compte désormais 15 arrêts dont 3 nouveaux : à la Raberie, place des écoles à St-Estèphe, Route de Pondeville (Chez Chardin). Toutes les modalités d'utilisation de ce service sont à votre disposition en mairie ou sur le site Internet de GrandAngoulême.

► **LE RELAIS (BORNES de COLLECTE TEXTILES)** :

En plus des 3 bornes existantes sur la commune (stade de foot de Monplaisir, parking des Glamots, parking des écoles de St-Estèphe), une 4^{ème} borne est installée Chez Chardin (à l'angle de la Rte de Pondeville et de la Rte de Fontfroide). Il est recommandé de mettre les textiles sous poches plastiques fermées (30 litres maxi), les chaussures par paires attachées par les lacets.

Si le conteneur est plein, appeler le numéro indiqué sur la borne (pas de sacs à terre) pour collecte en urgence. MERCI.

► **ATELIER «EDF SOLIDARITÉ»** :

Le CCAS en partenariat avec EDF Solidarité organise un atelier «Comment réduire vos consommations d'énergie» le **15 novembre de 14h à 16h à la salle du Conseil**. C'est M^{me} Anne Forge, correspondante Solidarité du Département qui animera l'atelier.

La participation se fait uniquement sur inscription, soit par mail à npommier@rouletestephe.fr soit par téléphone au : **05 45 66 67 63**.

► **ATELIER TRICOT SOLIDAIRE** :

Le CCAS lance un projet d'atelier de tricot solidaire intergénérationnel, ouvert à toutes personnes de la commune et hors commune, pour faire des dons ou pour participer. En cette période de restrictions de chauffage, VENEZ TRICOTER pulls, bonnets, gants, écharpes...pour les plus démunis.

Premier atelier le 8 novembre de 14h à 16h à la Maison pour Tous. Renseignements au 05 45 66 67 63.

► **AUTRES DATES À RETENIR** :

• **Mercredi 2 Novembre** : **DON DU SANG** à la salle des fêtes de Roulet, de 17h00 à 20h00.

• **Dimanche 28 Novembre** : **BOURSE AUX JOUETS + SAPINS de NOËL** (distribution de sapins pré-réservés aux écoles) par l'APE de Roulet Saint-Estèphe, à la salle des fêtes de 9h00 à 18h00.



FACEBOOK Ville de Roulet

**La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !**

